

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE LAMES DE MELEZE POUR L'ABRI DE  
POUBELLES DU RESTAURANT DU CHATEAU**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le tarif proposé par la société TINTILIER FILS BOIS FER ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société TINTILIER FILS BOIS FIER (sise 134 chemin de Halage 59253 LA GORGUE), un devis destiné à l'achat de lames de meleze pour l'abri de poubelles du restaurant du château pour un montant de 1088.64 euros TTC ;

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 26 Avril 2023

DEC2023\_71

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS